LE TRAITEMENT DE LA STATISTIQUE DOUANIERE DES PAYS-BAS AUTRICHIENS

par C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE Chef de section aux A.G.R.

En histoire, le traitement de l'information consiste essentiellement à adapter les sources à l'utilisation de la machine. Il est dès lors conditionné par un travail de préparation extrêmement minutieux qui exige une connaissance profonde des données à inscrire et la prescience de leur portée. Il faut, en effet, tout dire à l'ordinateur, prévoir toutes les questions, orienter toutes les réponses; le cerveau électronique le plus perfectionné demeure un outil et non une fin. La source historique doit dès lors pouvoir être découpée en articles isolant un renseignement individuel susceptible lui-même d'être décomposé ou regroupé en série suivant les éléments qu'il partage avec d'autres. Les données doivent être formalisées en vue de leur transcription en langage machine et être ensuite traitées par un programme où toutes les directions ont été indiquées suivant un enchaînement logique (1).

Cette analyse représente la part essentielle de l'intervention du chercheur dans le traitement de l'information. Elle pose implicitement le problème de la source qui demeure à la base de toute investigation. On recherchera toutes celles qui comportent des éléments constants et répétés, dès lors quantifiables, et pouvant présenter des alternances et des séquences. On les choisira en fonction de la quantité et de l'importance des informations qu'elles fournissent. Ce sont dès lors les grandes séries, celles dont l'ampleur dépasse les possibilités de l'investigation traditionnelle, qui retiendront l'attention.

Certaines s'imposent de prime abord et la statistique douanière des Pays-Bas autrichiens répond à ces normes de manière idéale. Son matériel est constitué par des relevés des marchandises entrées, sorties et transitées par les bureaux de douanes des Pays-Bas, relevés expédiés tous les mois au Bureau de Régie des droits d'entrée et de sortie, service connexe du Conseil des Finances (2), sur la base des déclarations des trafiquants. On doit y distinguer deux séries, les registres aux relevés généraux, de 1759 à 1791, et les liasses de relevés locaux, de 1790 à 1794 (3). Les premiers sont une succession de tableaux relatifs à chaque denrée, mentionnant ses quantités entrées, sorties et transitées par chaque département douanier et les totalisant pour l'ensemble du pays. Les secondes groupent les déclarations envoyées chaque mois par les bureaux de douanes concernant les marchandises passées par leur ressort (4). Ces dernières sont extrêmement suggestives du mouvement du trafic et leur richesse d'information nous fait amèrement regretter l'absence de leurs devancières, vraisemblablement détruites par les services du Bureau de Régie une fois le relevé général établi; elles permettent néanmoins de dégager une description statique du commerce extérieur des Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIIIe siècle.

Cette statistique a de grandes qualités (5). Elle est continue, de 1759 à 1794, couvrant dès lors pratiquement les quatre dernières décennies du XVIIIe siècle, période qui correspond à une phase très importante dans le développement économique de l'Europe occidentale. Elle est systématique, les tableaux étant toujours établis suivant le même plan et les denrées s'y succédant suivant un ordre immuable. Elle a également de profonds défauts inhérents aux conditions de son élaboration et au contexte commercial de son époque (6). Elle est incomplète et inexacte et les chiffres qu'elle fournit sont inférieurs à la réalité dans des proportions qu'il semble impossible de valablement apprécier. Ces éléments quantitatifs peuvent toutefois fournir des informations scientifiquement valables si on dénie aux chiffres toute valeur absolue pour n'en tirer que des indications relatives en les comparant les uns aux autres. On peut ainsi mesurer la progression ou la dépression des importations, des exportations ou du transit d'un même produit durant toute la période couverte; déterminer les matières où prédominent importation, exportation ou transit; estimer la part prise par chaque département douanier dans le mouvement d'ensemble. Les relevés locaux, vu la situation géographique des bureaux, témoignent en outre de la direction des échanges et partant, de l'intensité et de la nature des relations commerciales des Pays-Bas autrichiens avec les autres Etats. On y relève des trafics avec la principauté de Liège et les terres d'Empire, la France, l'Angleterre et les Iles britanniques, les Provinces-Unies régulièrement dénommées la Hollande, l'Espagne (7), le Portugal, l'Italie, la Scandinavie, les pays baltes, les Indes et l'Amérique. La situation géographique de certains départements leur confère une situation spéciale : celui de Lillo, par exemple, réduit à un seul bureau, est entièrement voué à des échanges avec la Hollande (8). Mais l'éventail d'autres est bien plus étendu : Ostende et Anvers constituent les principaux points d'impact du commerce maritime et reflètent le trafic avec l'Angleterre, l'Espagne, les pays baltes et l'Amérique (9); Gand et Tournai témoignent des échanges avec la France, l'Angleterre et la Hollande (10); Namur est, grâce à la Meuse, un point de passage du commerce avec la Hollande, le pays de Liège et la France (11). Il s'agit d'importations, d'exportations et de transit, ce dernier découlant tout naturellement de la situation même des Pays-Bas autrichiens, carrefour de l'Europe occidentale. La nature des importations et des exportations est double. Il faut distinguer l'importation directe relative à des marchandises produites par le pays d'origine et l'importation différée, couvrant des denrées préalablement importées; l'exportation directe concernant les marchandises produites par le pays exportateur et l'exportation différée couvrant des denrées préalablement importées. Le groupe direct est l'indice des richesses naturelles et de l'industrialisation, le groupe différé de l'importance commerciale.

La portée documentaire d'une telle source est intimement liée à une utilisation statistique, imposant le recours à la machine. Ainsi, par exemple, y a-t-il un intérêt évident à repérer les matières premières et les marchandises faisant l'objet d'importation par tous ou plusieurs départements douaniers et correspondant dès lors à des lacunes dans la production indigène ou aux exigences de son industrie. Il y a un intérêt tout aussi évident à détecter les denrées faisant l'objet d'une exportation par tous ou plusieurs départements, indices ici de l'abondance de la production agricole et industrielle du pays. Il est également très suggestif de dénombrer les produits qui font l'objet à la fois d'exportation et d'importation. Cette apparente contradiction se dissipe déjà par la distinction entre exportation directe et exportation différée; elle se neutralise encore par la situation géographique des bureaux douaniers de passage et de la direction des voies de communication qui les desservent. Les lenteurs et les retards apportés au trafic par suite d'un réseau

insuffisant de voies de communications élèvent considérablement les frais du transport, tandis que le montant des droits douaniers à acquitter peut être inférieur à celui des multiples tonlieux, péages et droits corporatifs grevant le commerce intérieur (12).

Ces quelques remarques témoignent déjà de l'importance de cette statistique pour l'étude du commerce extérieur des Pays-Bas autrichiens durant les dernières décennies du XVIIIe siècle. Elles démontrent aussi combien un semblable examen, portant sur une telle multiplicité de données, dépasse les possibilités d'une investigation effectuée par les méthodes traditionnelles alors qu'il répond parfaitement aux normes d'un traitement électronique. Par son aspect systématique et chiffré, cette statistique est un document préformalisé ne nécessitant plus qu'une codification élémentaire et pouvant être traitée par une succession d'additions, de confrontations, de relations à la fois logiques et quantitatives.

La mise en oeuvre de cette statistique par ordinateur implique trois étapes successives. La première consiste à transcrire et à traiter les relevés généraux; la seconde à transcrire et traiter les relevés locaux; la troisième à confronter mutuellement les relevés locaux et les relevés généraux. La transcription des relevés généraux en langage electronique couvre la référence et la date, la nature de la marchandise, sa quantité exprimée en poids, mesure ou valeur, son mouvement résumé à entrée, sortie ou transit et localisé dans un département déterminé. Les trois premiers postes sont en clair, les deux derniers, quantité et mouvement, codifiés au moyen de chiffres conventionnels. La transcription des relevés locaux peut être effectuée suivant le même procédé et ici encore la codification n'intervient que pour la quantité et le mouvement, celui-ci impliquant maintenant la localisation du bureau douanier dans un département et la direction du produit suivant sa provenance et sa destination.

Le traitement des relevés généraux aboutira à la description de la dynamique du commerce extérieur dans le cadre des seuls Pays-Bas autrichiens; celui des relevés locaux fixera leurs relations avec leurs partenaires commerciaux. La confrontation des deux types de sources permettra d'apprécier la mesure où les conclusions dégagées des relevés locaux pourront éclairer la période couverte par les relevés généraux.

Ce n'est là encore qu'un projet, mais qui semble en bonne voie de réalisation. Les vérifications des données fournies par la statistique et les tests préliminaires au traitement des relevés généraux ont été entrepris aux Archives de l'Etat à Liège sous la direction du professeur Etienne Hélin et de M. Georges Hansotte. Ils consistent dans le dépouillement traditionnel de quelques produits à travers toute la période couverte. Les données recensées seront transcrites sur des formulaires préétablis qui seront perforés et traités par les services des Belgian Archives for social Sciences, à l'Université de Louvain, sous la direction de M. Bonmariage. Les études préalables au traitement des relevés locaux seront dirigées notamment par le professeur Van der Wee qui oriente certains étudiants vers l'étude du commerce extérieur des Pays-Bas à la fin du XVIIIe siècle. C'est ainsi que M. Corluy va examiner les échanges commerciaux à travers le dépar-

tement douanier de Gand en mettant en relations les données fournies par les relevés locaux avec les sources d'archives complémentaires et les inscrira dans les grands courants détectés par l'examen du relevé général correspondant.

Au stade actuel, le traitement de la statistique douanière des Pays-Bas autrichiens témoigne déjà de l'interférence des collaborations exigées par les méthodes de l'investigation électronique. S'il arrive à son terme, ce travail aura abouti à transformer une source d'archives en un instrument de travail ultra moderne accessible à tous ceux qui s'intéressent au commerce extérieur de nos régions à la fin du XVIIIe siècle. Mais cette statistique n'est elle même qu'un maillon dans une chaîne, à l'image de la place occupée par les Pays-Bas autrichiens dans le monde de leur temps. Son traitement ne pourrait être qu'une étape dans une prospection plus large que l'automation rend parfaitement possible (13).

- (1) Voir ici même G. LOUCHARD, Introduction générale sur le but et les moyens propres aux ordinateurs et P. TOMBEUR, Les méthodes du Centre de traitement électronique des documents et un essai de mise au point dans C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, L'Automation au service des Sciences Humaines, dans Archives et Bibliothèques de Belgique, 1971, n^{oi} 1, p. 124-140.
- (2) Voir à ce sujet Ph. MOUREAUX, *Un organe peu connu du gouvernement des Pays-Bas autrichiens : le Bureau de Régie des droits d'entrée et de sortie*, dans Revue belge de philologie et d'histoire, tome XLIV, 1966, p. 479-499.
- (3) Archives générales du Royaume, Conseil des Finances n^{os} 5748-5805, 5830-5846.
- (4) Les territoires des Pays-Bas sont répartis en 24 départements douaniers comptant chacun des bureaux établis sur les frontières. L'enchevêtrement des Pays-Bas avec certains de leurs voisins, notamment avec la principauté de Liège, a multiplié ces bureaux. Une carte douanière des Pays-Bas autrichiens est en préparation sous les auspices de la Commission Royale d'Histoire de Belgique.
- (5) Nous en avons tenté la critique. C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, La statistique douanière des Pays-Bas autrichiens, dans Annales du XLe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Liège, septembre 1968, Liège, 1970, p. 123-130.
- (6) J. MEES, La statistique douanière de la Belgique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, dans Revue belge d'Histoire, 1ère année, n° 1, janvier-mars 1914, p. 73-84.
- (7) J. LEFEVRE, Etude sur le commerce de la Belgique avec l'Espagne au XVIIIe siècle, Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, col. in-8 °, 2e série, tome XVI, Bruxelles, 1921.
- (8) Conseil des Finances, nº 5842.
- (9) Ibidem, n^{OS} 5830 et 5842. Pour Ostende, un mémoire de licence a été établi à l'Université de Gand, sous la direction du professeur VERHULST.

- (10) Ibidem, n^{os} 5836 et 5844.
- (11) Ibidem, n^o 5840.
- (12) L'exemple du commerce du charbon est très suggestif à cet égard. Voir C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, Le commerce du charbon dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIIIe siècle, dans Revue belge de philologie et d'histoire, tome XLVI, 1968, n^O 2, p. 393-421.
- (13) Ainsi par exemple les registres consignant les droits de douane perçus sur les bateaux empruntant le détroit du Sund vont faire l'objet d'un pareil traitement. Voir H.C. JOHANSEN, A proposal for a code to be used by transferring the information in the Sound toll registers, 1784-1807 to magnetic tape, Copenhage, 1970 (Institute for economic history), communication stencilée.